

Bulletin Officiel n°5866 du jeudi 19 Août 2010

Arrêté de la ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement n° 1325-10 du 21 rabii II 1431 (7 avril 2010) modifiant l'arrêté du ministre de l'énergie et des mines n° 471-07 du 12 moharrem 1428 (1 er février 2007) accordant le permis de recherche des hydrocarbures dit " Ouezzane - Tissa 5 " à l'Office national des hydrocarbures et des mines et aux sociétés " Direct Petroleum Morocco Inc " et " Anschutz Morocco Corporation " .

Le ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement,

Vu l'arrêté du ministre de l'énergie et des mines n° 471-07 du 12 moharrem 1428 (1er février 2007) accordant le permis de recherche des hydrocarbures dit " Ouezzane - Tissa 5 " à l'Office national des hydrocarbures et des mines et aux sociétés " Direct Petroleum Morocco Inc " et " Anschutz Morocco Corporation " ;

Vu l'arrêté conjoint de la ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement et du ministre de l'économie et des finances n° 1153-10 du 16 rabii I 1431 (3 mars 2010) approuvant l'avenant n° 3 à l'accord pétrolier " Ouezzane - Tissa " conclu, le 5 moharrem 1431 (22 décembre 2009), entre l'Office national des hydrocarbures et des mines, et les sociétés " Direct Petroleum Morocco Inc " " Anschutz Morocco Corporation ", " Transatlantic Maroc Ltd " et " Longe Energy Limited ",

Arrête :

Article premier : Les articles premier et 3 de l'arrêté n° 471-07 du 12 moharrem 1428 (1er février 2007) susvisé, sont modifiés ainsi qu'il suit :

" *Article premier.* - Il est accordé conjointement à l'Office national des hydrocarbures et des mines et aux sociétés " Direct Petroleum Morocco Inc ", " Anschutz Morocco Corporation ", " Transatlantic Maroc Ltd " et " Longe Energy Limited ", le permis de recherche d'hydrocarbures dit " Ouezzane - Tissa 5 " .

Article 3. - Le permis de recherche " Ouezzane - Tissa 5 " est délivré pour une période initiale de trois ans et six mois à compter du 1er février 2007."

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 21 rabii II 1431 (7 avril 2010).

Amina Benkhadra.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du " *Bulletinofficiel* " n° 5865 du 5 ramadan 1431 (16 août 2010).